

## NOTICE D'INSTRUCTIONS

DESTINÉE AUX CHIRURGIENS  
ET AU PERSONNEL MÉDICAL

### IMPLANTS E.2S

#### 1. DESTINATION

Les plaques cervicales E.2S sont des implants destinés à être placés par voie antééroste dans le but de solidariser de 2 à 6 vertèbres cervicales entre elles.

#### 2. DESCRIPTION

> L'implant est maintenu au moyen de vis de fixation placées à raison de deux dans chaque corps vertébral.

Les plaques cervicales sont composées de deux éléments distincts :

- La plaque cervicale proprement dite
- Des vis de fixation corporelles.

> Les plaques cervicales E.2S existent en différentes longueurs, avec un nombre de trous variant en fonction du nombre de vertèbres à instrumentaliser.

Les vis associées aux plaques E.2S existent en différents diamètres et différentes longueurs.

> Les plaques cervicales E.2S et les vis associées sont fabriquées en alliage de Titane (TA6V4 EU), conforme aux normes ISO 5832-3 et ASTM F 136.

#### 3. INDICATIONS

La liste, non-exhaustive, des indications comprend :

- Trauma
- Rachis dégénératif incluant les discopathies, spondylolisthesis, hernies, sténoses...
- Tumeurs
- Echec d'une intervention précédente (pseudarthrose)

Ces indications doivent être réfléchies lors de l'interrogation du patient. Cette liste n'est pas exhaustive et seul le chirurgien peut prendre une décision.

#### 4. CONTR-INDICATIONS

La liste, non exhaustive, des contre-indications comprend :

- Signes d'inflammation locale, infection
- Ostéoporose sévère ou résorption osseuse sévère
- Fièvre ou leucocytose
- Obésité pathologique
- Grossesse

• Patients dont les conditions physiques, mentales ou médicales empêcheraient un résultat chirurgical bénéfique.

• Allergie ou intolérance suspectée ou avérée aux matériaux implantés

• Utilisation combinée avec d'autres systèmes métalliques.

• Patients présentant une couverture tissulaire insuffisante

• Patients ne souhaitant pas restreindre leurs activités ou suivre les conseils médicaux.

Ces contre-indications doivent être réfléchies lors de l'interrogation du patient. Cette liste n'est pas exhaustive et seul le chirurgien peut prendre une décision.

#### 5. AVERTISSEMENTS / MISES EN GARDE

> Il est vivement recommandé que le dispositif soit implanté exclusivement par des chirurgiens familiarisés avec les problèmes généraux de la chirurgie du rachis et qui maîtrisent les techniques chirurgicales spécifiques du produit.

Le manque d'expérience ou d'expertise avec ces implants peut entraîner des complications.

> Il est de la responsabilité du chirurgien de prendre, préalablement à une utilisation, connaissance des techniques d'assemblage et de pose en se procurant les documents disponibles auprès des représentants et distributeurs EUROS. L'implantation doit être effectuée en respectant les instructions de la procédure chirurgicale recommandée. Le chirurgien est responsable du bon déroulement de l'intervention.

> Le respect des procédures préopératoires et peropératoires, y compris la connaissance des techniques chirurgicales, la sélection et le positionnement approprié des implants, représentent des facteurs importants dans le succès de l'utilisation de cet implant ou système par le chirurgien.

De plus, une sélection appropriée du patient ainsi que la coopération de ce dernier influenceront beaucoup les résultats. Les patients faisant l'objet de contre-indications doivent être évités.

#### 6. STÉRILITÉ

> Les plaques cervicales sont livrées stériles (irradiation gamma) à un niveau d'assurance de stérilité (SAL) de 10<sup>-6</sup>.

Inspecter chaque emballage avant utilisation.

Ne pas utiliser le composant si l'intégrité du double sachet assurant le maintien de la stérilité est endommagée (perce du vide, sachets abimés, zone de scellage endommagée), ou si la date de péremption a été dépassée.

> Une fois l'emballage ouvert, l'implant ne doit jamais être restérilisé. Toute restérilisation peut avoir des effets indésirables sur les matériaux de l'implant et provoquer une défaillance prémature.

> Pour l'instrumentation associée à la pose des plaques cervicales, se référer à la notice correspondante concernant les informations de stérilisation.

> Le chirurgien doit tenir compte des facteurs susceptibles d'avoir un impact sur les performances de l'implant ou du système :

- Obésité
- Malnutrition
- Ostéoporose, ostéopénie
- Activité physique, sportive ou professionnelle inadaptée
- Tumeur osseuse locale
- Toxicomanie, dépendance chimique, alcoolisme et tabagisme
- Infection, maladie infectieuse
- Signes d'inflammation locale
- Traumatisme
- Grossesse

- Pathologie mentale
- Antécédents de chutes
- Réaction (allergique) aux corps étrangers
- Anatomie extrêmement déformée en raison d'anomalies congénitales
- Fièvre ou leucocytose
- Insuffisance osseuse ou musculaire insuffisante ou inappropriée
- Paralysie nerveuse

> Les patients devront être informés et avertis des conséquences qui en découlent.

> Le chirurgien doit informer le patient destinataire du dispositif implanté que la sécurité et la durabilité de l'implant dépendent de son poids, de son comportement et notamment de son activité physique. Le patient, à son départ de l'établissement de soins, doit avoir reçu les instructions et mises en garde en rapport avec le traitement et la thérapie à suivre ainsi que toute restriction d'activité ou de pratique physique et sportive. Le chirurgien doit informer le patient de toutes les limitations physiques et psychologiques inhérentes à l'utilisation du dispositif mais aussi de la nécessité d'un suivi médical périodique. La longévité de l'implant peut être inférieure à la durée de vie du patient ou à toute durée spécifiée. Le chirurgien doit prévenir le patient que le dispositif ne peut pas et ne reproduire pas la flexibilité, la force, la durabilité ou la durabilité de l'os normal et sain, et que le dispositif peut avoir besoin d'être remplacé à l'avenir.

> Le fabricant n'est pas responsable de complications quelconques déclouant d'un diagnostic incorrect, du choix incorrect d'un implant, de l'assemblage incorrect des composants de l'implant et / ou de techniques opératoires incorrectes, des limitations des méthodes de traitement ou d'une asepsie inadéquate.

**REMARQUE POUR LE MÉDECIN :**  
 Bien que le médecin soit celui qui possède les connaissances, et qu'il soit l'intermédiaire entre le fabricant et le patient, les informations médicales importantes figurant dans cette notice devront être transmises au patient.

#### 6. PRÉCAUTIONS

> Faire preuve de prudence lors de la manipulation des implants. Les implants ne doivent pas être éraflés, ni endommagés de quelque manière que ce soit. Les implants endommagés et les implants dont l'emballage est endommagé ne doivent pas être utilisés, et doivent être renvoyés à EUROS.

> Les implants doivent être conservés dans leur emballage d'origine scellé et dans un état propre et sec. Cet emballage ne doit pas être exposé à l'action directe des rayons solaires, aux radiations ionisantes, aux températures extrêmes.

> Ce dispositif est à usage unique et ne doit pas être réutilisé. La réutilisation d'un dispositif à usage unique entré en contact avec du sang, de l'os, des tissus ou d'autres liquides organiques peut entraîner des lésions pour le patient ou l'utilisateur. Les risques liés à la réutilisation d'un dispositif à usage unique peuvent induire, sans s'y limiter, l'échec mécanique et la transmission d'agents infectieux.

> Les implants ne doivent être utilisés qu'avec les instruments spécifiés par EUROS sur la technique chirurgicale de référence.

> Pour toute élimination suite à une erreur de stockage, d'utilisation, ou d'une ablation, les implants doivent suivre la filière d'élimination des déchets hospitaliers, conformément aux procédures en vigueur dans l'établissement.

**7. EFFETS INDÉSIRABLES**

La liste, non exhaustive, des effets indésirables comprend :

- Migration de l'implant
- Rupture de l'implant
- Réaction du patient à un corps étranger
- Instabilité et dégénérescence des segments adjacents
- Pseudarthrose
- Fracture vertébrale
- Infection superficielle et/ou profonde
- Lésion des tissus mous environnants (vasculaires, nerfs, viscéraux, musculaires)
- Fuite dure
- Lésion neurologique
- Paralysie
- Complications chirurgicales (thrombose, embolie pulmonaire, infarctus du myocarde, bursite, sérone, hématome, difficulté de cicatrisation)
- Douleur
- Décès

Certains effets indésirables peuvent nécessiter une intervention chirurgicale supplémentaire.

**8. CHOIX DE L'IMPLANT / COMPATIBILITÉ ENTRE IMPLANTS**

> Le chirurgien est responsable du choix des implants, qui dépend du patient, de ses vertèbres et de la correction désirée par le chirurgien. Ce choix peut nécessiter une planification préopératoire. En outre, l'instrumentation fournie avec l'implant permet de guider ce choix grâce à une gamme d'implants d'essai correspondant à la gamme d'implants.

> Les informations relatives à la taille de l'implant sont indiquées sur l'emballage du dispositif. L'équipe chirurgicale est tenue de vérifier ces informations avant l'implantation.

> De plus, une sélection appropriée du patient ainsi que la coopération de ce dernier influencent beaucoup les résultats. Les patients faisant l'objet de contre-indications doivent être évités.

#### 9. STÉRILITÉ

> Les plaques cervicales sont livrées stériles (irradiation gamma) à un niveau d'assurance de stérilité (SAL) de 10<sup>-6</sup>.

Inspecter chaque emballage avant utilisation.

Ne pas utiliser le composant si l'intégrité du double sachet assurant le maintien de la stérilité est endommagée (perce du vide, sachets abimés, zone de scellage endommagée), ou si la date de péremption a été dépassée.

> Une fois l'emballage ouvert, l'implant ne doit jamais être restérilisé. Toute restérilisation peut avoir des effets indésirables sur les matériaux de l'implant et provoquer une défaillance prémature.

> Pour l'instrumentation associée à la pose des plaques cervicales, se référer à la notice correspondante concernant les informations de stérilisation.

> Le chirurgien doit tenir compte des facteurs susceptibles d'avoir un impact sur les performances de l'implant ou du système :

- Obésité
- Malnutrition
- Ostéoporose ou ostéopénie
- Activité physique, sportive ou professionnelle inadaptée
- Tumeur osseuse locale
- Toxicomanie, dépendance chimique, alcoolisme et tabagisme
- Infection, maladie infectieuse
- Signes d'inflammation locale
- Traumatisme
- Grossesse

#### 10. INFORMATION IRM

L'innocuité et la compatibilité des dispositifs E.2S n'ont pas été évaluées dans un environnement à résonance magnétique (RM). L'échauffement, la migration ou les artefacts d'image pour les dispositifs E.2S n'ont pas été évalués dans un environnement à résonance magnétique (RM).

L'examen d'un patient qui a ce dispositif peut entraîner des blessures chez ce patient.

#### 11. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Tout professionnel de la santé ayant une réclamation ou un motif d'insatisfaction portant sur la qualité, l'identification, la fiabilité, la sécurité, l'efficacité et/ou les performances des plaques E.2S doit informer EUROS. Dans le cas d'un incident grave ou risque d'incident grave susceptible d'entrainer la mort ou une dégradation grave de l'état de santé d'un patient ou d'un utilisateur, EUROS doit être averti immédiatement par téléphone, télex, télécopie ou courrier électronique (qualité@euros.fr).

Pour toute information complémentaire concernant les dispositifs E.2S veuillez contacter EUROS ou votre distributeur.

#### 12. SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- |   |  |
|---|--|
|  <b>STERILE R</b>                  |  <b>Sterilized by irradiation</b> |
|  <b>Date limite d'utilisation</b> |  |
|  <b>Do not reuse</b>               |  |
|  <b>Do not re-sterilize</b>        |  |
|  <b>LOT</b>                        |  <b>Batch code</b>                |
|  <b>REF</b>                        |  <b>Catalogue reference</b>       |
|  <b>Manufacturer</b>               |  |
|  <b>Date of manufacture</b>        |  |
|  <b>Keep dry</b>                   |  |
|  <b>Keep away from sunlight</b>    |  |

#### 13. SIGNIFICATION DES ABRÉVIATIONS

Qty : quantité - Mat : matériel - fr : français - en : anglais - it : italien - es : espagnol - tr : turc - de : allemand - zh : chinois

Date d'obtention du marquage CE : E.2S 2013

#### 14. INFORMACIÓN IRM

Cualquier profesional de la salud que tiene una reclamación o una queja por insatisfacción respecto a la calidad, la identificación, la fiabilidad, la seguridad, la eficacia y/o las prestaciones de las placas cervicales E.2S deberá informar de ello a la empresa EUROS.

En el caso de un accidente grave o riesgo de accidente grave susceptible de provocar la muerte o una degeneración grave del estado de salud de un paciente o usuario, deberá avisar inmediatamente por teléfono, fax o correo electrónico (quality@euros.fr).

Para cualquier información complementaria relativa a los dispositivos E.2S póngase en contacto con EUROS o con su distribuidor.

#### 15. INFORMACIÓN COMPLEMENTARIA

Todo profesional de la salud que reciba una reclamación o una queja por insatisfacción respecto a la calidad, la identificación, la fiabilidad, la seguridad, la eficacia y/o las prestaciones de las placas cervicales E.2S deberá informar de ello a la empresa EUROS.

En el caso de un incidente grave o riesgo de incidente grave susceptible de provocar la muerte o una degeneración grave del estado de salud de un paciente o usuario, deberá avisar inmediatamente por teléfono, fax o correo electrónico (quality@euros.fr).

Para cualquier información complementaria relativa a los dispositivos E.2S póngase en contacto con EUROS o con su distribuidor.

#### 16. NOTA DE INSTRUCCIONES

Z.E. Athelia III - 13600 La Ciotat - France  
Tel. : +33 4 42 71 42 80  
www.euros-orthopaedics.com

#### 17. INSTRUCCIONES PARA EL USO

PARA SURGEONS Y MEDICAL STAFF

Euros SAS  
Z.E. Athelia III - 13600 La Ciotat - France  
Tel : +33 4 42 71 42 71 | Fax : +33 4 42 71 42 80  
www.euros-orthopaedics.com

#### 18. INSTRUCCIONES DE ESTERILIZACIÓN

EUROS SAS  
Z.E. Athelia III - 13600 La Ciotat - France  
Tel : +33 4 42 71 42 71 | Fax : +33 4 42 71 42 80  
www.euros-orthopaedics.com

#### 19. INSTRUCCIONES DE MANEJO

EUROS SAS  
Z.E. Athelia III - 13600 La Ciotat - France  
Tel : +33 4 42 71 42 71 | Fax : +33 4 42 71 42 80  
www.euros-orthopaedics.com

#### 20. INSTRUCCIONES DE ALMACENAMIENTO

EUROS SAS  
Z.E. Athelia III - 13600 La Ciotat - France  
Tel : +33 4 42 71 42 71 | Fax : +33 4 42 71 42 80  
www.euros-orthopaedics.com

#### 21. INSTRUCCIONES DE TRANSPORTE

EUROS SAS  
Z.E. Athelia III - 13600 La Ciotat - France  
Tel : +33 4 42 71 42 71 | Fax : +33 4 42 71 42 80  
www.euros-orthopaedics.com

#### 22. INSTRUCCIONES DE DESCARTADO

EUROS SAS  
Z.E. Athelia III - 13600 La Ciotat - France  
Tel : +33 4 42 71 42 71 | Fax : +33 4 42 71 42 80  
www.euros-orthopaedics.com

#### 23. INSTRUCCIONES DE RECICLAJE

EUROS SAS  
Z.E. Athelia III - 13600 La Ciotat - France  
Tel : +33 4 42 71 42 71 | Fax : +33 4 42 71 42 80  
www.euros-orthopaedics.com

#### 24. INSTRUCCIONES DE ESTERILIZACIÓN

EUROS SAS  
Z.E. Athelia III - 13600 La Ciotat - France  
Tel : +33 4 42 71 42 71 | Fax : +33 4 42 71 42 80  
www.euros-orthopaedics.com

#### 25. INSTRUCCIONES DE MANEJO

EUROS SAS  
Z.E. Athelia III - 13600 La Ciotat - France  
Tel : +33 4 42 71 42 71 | Fax : +33 4 42 71 42 80  
www.euros-orthopaedics.com

#### 26. INSTRUCCIONES DE ALMACENAMIENTO

EUROS SAS  
Z.E. Athelia III - 13600 La Ciotat - France  
Tel : +33 4 42 71 42 71 | Fax : +33 4 42 71 42 80  
www.euros-orthopaedics.com

#### 27. INSTRUCCIONES DE TRANSPORTE

EUROS SAS  
Z.E. Athelia III - 13600 La Ciotat - France  
Tel : +33 4 42 71 42 71 | Fax : +33 4 42 71 42 80  
www.euros-orthopaedics.com

#### 28. INSTRUCCIONES DE DESCARTADO

EUROS SAS  
Z.E. Athelia III - 13600 La Ciotat - France  
Tel : +33 4 42 71 42 71 | Fax : +33 4 42 71 42 80  
www.euros-orthopaedics.com

#### 29. INSTRUCCIONES DE

